

Le point de vue du CLD sur les manières d'habiter à l'horizon 2030-2040

Réflexions pour une prospective territoriale—parmi tous les possibles, choisissons le souhaitable

Conseil Local de Développement de Métropole Savoie

été 2014

Le CLD de Métropole Savoie est une instance consultative et de concertation qui permet à la démocratie participative d'agir aux côtés de la démocratie représentative. Le Conseil Local de Développement est force de propositions et permet d'apporter un regard citoyen, complémentaire de celui des élus sur les projets menés pour le devenir du territoire. Afin de mener à bien sa mission, le CLD rassemble des représentants de la société civile.



Crédit photo : Métropole Savoie 2014

1. Une volonté de se projeter à l'horizon 2030

1.1 Un enjeu prospectif national dont s'emparent les territoires

Les scénarios de projection des territoires à un horizon plus ou moins lointain est une pratique devenue généralisée, que ce soit au niveau national ou au niveau local. La démarche prospective engagée par la DATAR « Territoires 2040 » en 2010 sur le plan national en est un bel exemple; celle-ci visant à appréhender le futur de nos territoires face aux enjeux actuels et à venir. Le travail engagé a permis de faire émerger une série de scénarios de développement illustrés par des cartes et représentations innovantes qui ont été présentées à l'occasion de parutions de revues, expositions ou séminaires un peu partout en France.

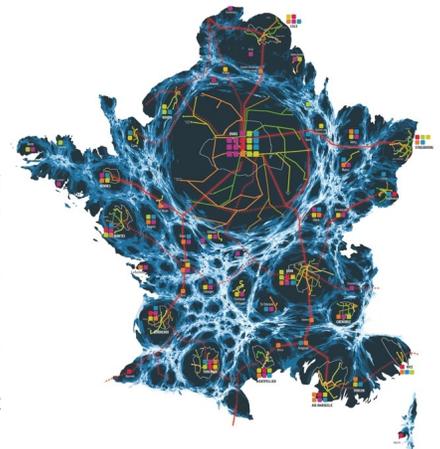
Cet enjeu prospectif se retrouve aussi localement: nombreuses sont en effet les démarches prospectives menées par certaines régions ou grandes agglomérations (Alsace 2030, Nantes 2030, Montagne 2040 en Rhône-Alpes, ...) projetant l'avenir de leurs territoires en fonction des enjeux actuels pour réfléchir sur eux-mêmes.

1.2 Un constat national aux répercussions locales à prendre en compte

Une fois posées les grandes évolutions économiques, sociales, démographiques, on retiendra que l'organisation de l'habitat futur dépasse de loin le seul problème du logement mais nécessite de prendre en compte la conception des territoires dans son ensemble tant en termes sociaux (mixité), d'urbanisme, d'aménagement des espaces et de traitement de la mobilité. «La ville durable est un écosystème au sein duquel les différentes fonctions interagissent ».

Les éléments dont nous disposons suite à l'examen des enjeux climatiques et d'environnement, de démographie et vieillissement de la population, d'évolution économique ... vont tous dans le sens d'une difficulté croissante pour répondre aux besoins de la population. Ces besoins augmentent (exigence de confort, vieillissement et dépendance) et les contraintes pour y répondre se durcissent (moyens financiers, disponibilité foncière, raréfaction des énergies fossiles).

Répondre aux besoins variés de la population dans la limite du possible en préservant un équilibre social et environnemental est un enjeu primordial face à la diversité des modes de vie, des manières d'habiter, de vivre le territoire, le quartier ou la ville... qui a longtemps influé sur le déroulement des parcours résidentiels aujourd'hui enrayés notamment par les contraintes économiques.



Représentation de la France : l'urbain métropolisé dans la mondialisation, DATAR « Territoires 2040 »

2. Le Conseil Local de Développement s'interroge

La commission est partie d'un constat simple :

- ♦ La population s'accroît (80 millions de personnes en France en 2030, contre 60 millions aujourd'hui),
- ♦ La population vieillit (20 millions de personnes de plus de 60 ans, pour 15 millions de moins de 20 ans, en 2030 et le nombre de personnes de plus de 75 ans aura triplé, le nombre de plus de 85 ans quadruplé)
- ♦ Les revenus baissent (aujourd'hui 13% de la population de Métropole Savoie un revenu inférieur au seuil de pauvreté régional de 9464€/ans), impactant :
 - L'accessibilité au logement (augmentation des coûts de construction, contraintes normatives...)
 - La réhabilitation des logements (mauvais état des logements, impacts sur la santé)
 - Les charges liées aux déplacements induits par la localisation logement/emploi
- ♦ Les ressources énergétiques fossiles diminuent
- ♦ Les gaz à effets de serre impactent notre climat.
 - la nécessité d'avoir recours aux énergies renouvelables, de récupération et énergies grises se renforce
- ♦ Les technologies évoluent et transforment les échanges entre individus
 - l'évolution des pratiques de consommation notamment liées à Internet (e-commerce)
 - Les technologies numériques vont considérablement changer nos pratiques

Comment dans ces conditions imaginons-nous le vivre ensemble à l'horizon 2030-2040 ?

3. Choix et méthode de travail

Pourquoi cette commission ?

Le Conseil Local de Développement a décidé d'initier un travail de projection du territoire à l'horizon 2030, à son échelle et avec ses moyens. La commission « Habiter en 2030 » a été créée sur le principe d'autosaisine, en vue d'apporter une vision de la société civile représentée par les membres du CLD sur un axe lié à l'habitat et au logement en priorité, ce dernier faisant partie des préoccupations principales du CLD sur le territoire de Métropole Savoie.

La commission a privilégié les auditions d'acteurs représentants des thématiques bien ciblées afin d'avoir un éclairage national mais aussi local sur les enjeux identifiés. Ces apports ont été couplé de brain-storming internes à la commission afin d'identifier les pistes d'amélioration à proposer. Une assemblée plénière a permis de préciser ces pistes pour les futurs projets de territoire et un exercice de synthèse a abouti au présent document.

Le choix des thématiques a été fait selon un angle d'approche en lien avec le logement, l'habitat et l'urbanisme; le CLD assume ce postulat. De même, le choix a été fait de se focaliser sur les milieux urbains en priorité, qui regroupent sur le territoire de Métropole Savoie 89% de sa population. Les pistes exposées sont cependant transposables aux zones plus rurales ou périurbaines.

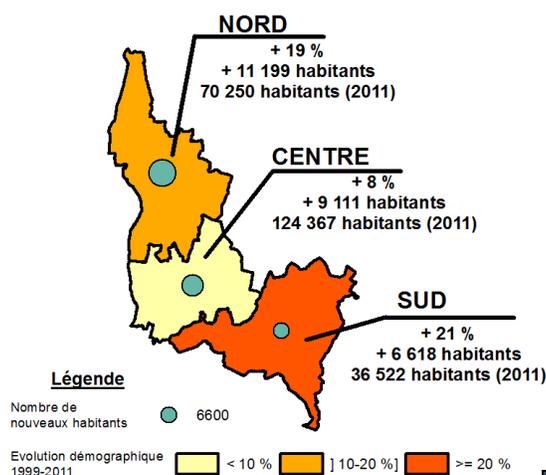
La commission s'est également attachée à prendre en compte les Programmes Locaux de l'Habitat des deux agglomérations du territoire afin de s'alimenter des orientations et actions prévues jusqu'en 2019.

Bernard Lab	Architecte, représentant de l'ASDER au CLD
Bruno Georges	Bureau d'études ITF fluide
Pr Alain Franco	Professeur de médecine à Nice, Président du Centre National de Référence « Santé à Domicile et Autonomie »
Charles Vinit	OPAC Savoie
Lionel Laslaz	Géographe, Enseignant Chercheur Université de Savoie
Paulette Duarte	Enseignant Chercheur Université Grenoble

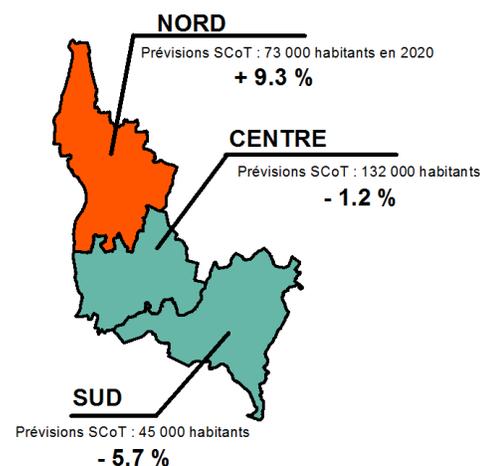
METROPOLE SAVOIE EN CHIFFRES

- ♦ 234 000 habitants (recensement 2011)
- ♦ 56% de la population savoyarde sur 16% du territoire
- ♦ 75% des communes ont moins de 1000 habitants
- ♦ 1 234 km² pour 115 communes
- ♦ 117hab./km² en France contre 193 hab./km² pour Métropole Savoie en 2006

Evolution démographique 1999 - 2011



Niveau d'atteinte des objectifs démographiques définis dans le SCoT en 2020



Evolution de la population de 1999 à 2030

	1999	2020	2030 (estimation)
Total	205 269	250 000	278 000

Cartes issues du rapport provisoire d'évaluation du SCoT, MS mai 2014

Vers des pistes de réflexion à prendre en compte dans les projets du territoire

L'objectif de la commission était de donner une grille de lecture qui prenne en compte un certain nombre de critères incontournables ou conseils utiles pour la réalisation des projets d'aménagement de demain.

Cette grille a été élaborée au regard des interventions au sein de la commission, croisées aux pistes identifiées par les membres.

Elle s'articule autour de plusieurs enjeux identifiés, appuyés par des indicateurs et propositions.

Les points principaux pris en compte:

- 1 : Peuplement et démographie : un enjeu fort pour prévoir les besoins d'habitat du territoire
- 2 : Logement et densité : entre innovation et économie d'espace
- 3 : Vivre ensemble, vie de quartier et solidarité : à la recherche du bien être des habitants
- 4 : Raréfaction des énergies fossiles : construction/réhabilitation/transports, quelles adaptations?
- 5 : Economie et activité : comment créer de l'emploi localement



Peuplement et démographie : un enjeu fort pour prévoir les besoins d'habitat du territoire

Le territoire de Métropole Savoie est caractérisé par une forte augmentation de sa population depuis de nombreuses années. (+1,07% par an sur la période 1990-1999). L'arrivée de nouvelles populations couplée à la consommation d'espace induit de réelles stratégies d'aménagement du territoire à anticiper, surtout si l'on considère que les prévisions démographiques d'ici 2020 sont estimées à 250 000 habitants.

Les dynamiques de peuplement du territoire font émerger de nombreuses questions à prendre en compte pour le développement futur du territoire, en termes de localisation de l'emploi, de mobilités, d'accès aux services...

Comment prendre en compte cette évolution démographique ? Quelles stratégies adapter aux mouvements migratoires ?

1. Anticiper les évolutions démographiques à l'échelle du SCoT: En fonction des prévisions démographiques prévues par le SCoT, il s'agit d'anticiper les conséquences liées à une population de 250 000 Habitants sur le territoire de Métropole Savoie en 2020, (280 000 en 2030). Les secteurs nord et sud ont particulièrement explosés de 1999 à 2009 et continuent à attirer des populations recherchant un foncier un peu moins cher que dans les agglomérations, quitte à accroître leur mobilité.

Sur la consommation de l'espace

Renforcer les outils de maîtrise foncière (EPFL) afin de maîtriser les coûts de vente pour les rendre accessibles

Exemples :

- utiliser des outils de maîtrise foncière permettant éventuellement de contraindre les prix de sortie des logements
- lien entre densification et prix du foncier qui baisse en fonction du niveau de densité.

Sur les dynamiques de construction de logement

Le SCOT de 2005 prévoyait environ 30 000 logements d'ici 2020 soit 1500 lgt par an:

- Secteur nord 400 lgt/an —> 623 mis en chantiers (2006-2012)
- Secteur centre : 750 lgt/an —> 778 mis en chantier (2006-2012)
- Secteur sud : 350 lgt/an —> 233 mis en chantier (2006-2012)

Sur la période 2006-2012, l'objectif annuel fixé sur Métropole Savoie a été dépassé de 9%.

PLH Chambéry métropole : 900 logements/an sur les 6 ans du PLH soit 5400 logements d'ici 2019

La question des moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs est ici majeure.

2. Intégrer le vieillissement de la population dans les politiques de l'habitat: Le vieillissement de la population est une tendance vérifiée au niveau national. Les Français vont vivre plus vieux, plus longtemps et en principe en meilleure santé.

Au niveau des stratégies résidentielles

Favoriser la mobilité résidentielle en fonction des âges de la vie afin d'éviter le schéma d'une personne âgée vivant seule dans un logement de 100m²

Ces dispositions se recoupent avec les modalités légales pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Via le développement des résidences de services

Proposer des résidences de services (résidence sénior, accessibilité à de nouveaux services et aux services de proximité...)

Faire en sorte que les personnes âgées précaires aient accès aux résidences de services.

Exemple :

- prévoir des résidences de service seniors en fonction des besoins à venir de la population (définition de quotas de logements adaptés.)

Via le maintien à domicile des personnes âgées

A calibrer en fonction de la dépendance des personnes, du lieu d'implantation et de l'offre alentour

Exemple :

- avoir un seuil de logement adaptés aux seniors dans les opérations nouvelles
- définir les services de proximité nécessaires au maintien sur place des seniors
- renforcer le système d'aide aux familles pour le maintien des personnes âgées à domicile



Le parcours résidentiel : Aujourd'hui, nous sommes appelés à changer souvent de logement pour des raisons autres que la mobilité géographique mais liées aux façons d'habiter, à l'évolution des ménages.

Logement et densité : entre innovation et économie d'espace

Face au contexte de raréfaction d'espace disponible dédié à l'habitat, force est de constater qu'il y a nécessité de construire de façon plus dense, notamment dans les milieux urbains. La maîtrise de l'étalement urbain est un enjeu de taille qui a notamment été pris en compte dans le document d'aménagement qui cadre le développement du territoire : le SCoT. Le SCoT a défini des secteurs préférentiels d'urbanisation, qui doivent être pris en compte au niveau des PLU et a en parallèle encadré le développement et le dimensionnement des communes pour celles situées en dehors des isochrones de 20 minutes de desserte par les transports collectifs.

1 - Aller vers de la densification de construction et d'usage

En définissant une surface de m² par habitants et par terrain

-Des restrictions sur les constructions à se donner
Exemple: Une taille de logement standard pour laquelle le logement doit être accessible. Plus on augmente ce seuil et plus le logement est cher
 -Donner des objectifs de taille de logement différents en fonction des types de territoires (urbain/rural)
 -Mettre en place des objectifs réglementaires partant de l'objectif de densification de population à atteindre pour autoriser l'augmentation des surfaces de constructions en fonction de l'équilibre habitat/services/activités

En imposant un pourcentage de densification sur le bâti existant en fonction des types d'habitat (pavillonnaire, collectif, intermédiaire)

- 0 à 50 hab/hectare (milieu rural), développement mesuré de densification dans les villages et hameaux existants
 - 50 à 100 habitants par hectare : + 30% de densification
 - 100 à 150 habitants par hectare +25% de densification
 - plus de 150 hab/hectare : +10%de densification
Exemple : Définir des seuils de densité dans les PLU comme cela peut se faire dans les OAP. On ouvre pas de zones à urbaniser supplémentaires tant que la densité et le seuil d'équilibre habitat –service n'aura pas été atteint.

En promouvant la mixité d'usage

Réalisation de bureaux, locaux d'activités ou équipements publics mêlés aux bâtiments de logement afin qu'un quartier, un îlot ou bâtiment ne soit pas monofonctionnel mais participe à une ville diversifiée

2- Encourager les innovations dans l'adaptabilité et l'usage des logements

Le logement de demain devra prendre en compte les évolutions en cours en termes de densification, de réduction des surfaces, des normes à respecter... Ces changements induisent des innovations dans la façon dont les logements devront s'adapter au contexte, quitte à ce que les pratiques des habitants évoluent également.

Développer la colocation et le logement intergénérationnel

Un logement trop grand, trop vide. La crainte de la solitude, de l'isolement. Un besoin d'échange avec des plus jeunes. L'idée de partager son logement fait son chemin.
 Développer des logements adaptés à ces nouvelles formes de colocation

Développer l'habitat participatif

Soutenir les initiatives à des particuliers de réaliser ensemble une opération immobilière. Ces personnes élaborent un projet composé d'espaces privés (les logements) et partagés (buanderie, salle de réunion ou des fêtes, chambre d'amis, etc.).
 Tous participent à la conception de l'immeuble et au choix des matériaux. La plupart mettent la main à la pâte lors de la phase de construction et assurent la gestion des immeubles.

Développer les logements modulables

Prévoir des logements qui peuvent se diviser en plusieurs parties en fonction de l'évolution des besoins des ménages facilitant ainsi les parcours résidentiels.

3 Favoriser la mobilité résidentielle dans le logement social

Avec environ 30 000 logements sociaux en Savoie et une demande croissante, la nécessité de construire des logements abordables permettant ainsi à certains ménages de sortir du logement social d'avoir un parcours résidentiel et un logement adapté aux différentes situations des ménages semble primordial.

Le droit au logement : un droit pour tous

Compte tenu que 70% de la population pourrait prétendre à un logement social (4 652 300 logements sociaux en 2012) mais n'y a pas accès, proposer que le coût du logement soit directement lié aux revenus des locataires comme cela peut se faire à Genève dans le cas de certaines coopératives.

Une mobilité adaptée

Favoriser le passage d'un grand logement à un petit logement sans surcharge de coût
 Les offres de logement doivent obéir à l'impératif d'équité, qu'il s'agisse de proposer à des personnes âgées qui « sous-occupent » leurs logements des mutations vers de nouveaux logements plus appropriés, ou d'adapter le loyer des familles qui ont gagné en niveau de vie au fil des années

4 Concept de densité de bâti à rendre attractif

La densification du bâti étant devenue incontournable dans les années à venir, il s'agit de définir les conditions de densification des logements, qu'ils soient à venir ou en réhabilitation. L'enjeu autour de cette densification se situe également sur la rénovation des logements, qui peut être parfois aussi coûteuse que la construction neuve. Donner des contreparties à la densification (services, ...)

Des incitations à densifier :

Outils à déterminer : fiscalité ex : exonération de plus-value en cas de vente de parts de parcelles rendues constructibles... incitation à la vente de foncier

Mettre en place des outils incitatifs de rénovation des bâtiments

--> Rééquilibrage des exigences énergétiques entre le neuf et la rénovation

Favoriser le concept d'éco quartier

Le concept d'éco-quartier, faisant converger qualité de vie, densification et mixité des fonctions met en avant les possibilités de rendre un habitat dense et pourtant attractif pour les habitants
 Être vigilant sur la définition d'écoquartier, concept très utilisé actuellement. Intégrer dans ce concept les déplacements des habitants à l'extérieur

Vivre ensemble, vie de quartier et solidarité : à la recherche du bien être des habitants

Le « bien vivre ensemble » tel qu'il a été pensé par la commission du CLD passe par l'importance de la solidarité entre les habitants d'un même lieu de vie, quartier, ou hameau. Les différentes manières d'habiter, d'occuper un territoire différent d'une personne à l'autre selon leurs aspirations, conception de la vie, représentations... L'important ici est de regarder comment ces différentes façons de vivre ensemble vont évoluer et en fonction de quels critères

1 – La densification pour favoriser le développement de services, de loisirs et le vivre ensemble

Le concept de densité fait peur. Cette densité est par ailleurs nécessaire pour le futur et l'enjeu se situe dans la pédagogie et la sensibilisation à faire auprès des habitants afin de la rendre si ce n'est attractive, au moins acceptable. Les compensations à la densification en termes urbanistiques ou au sein même des logements existent et peuvent la rendre plus acceptable.

Densité réelle/perçue

Tenir compte des aspirations des habitants et de leurs attentes. Tout en faisant prendre conscience de la nécessaire densité de logements à offrir.

Exemple : faire prendre conscience, informer sur la nécessité de passer de la maison individuelle à un habitat plus dense

Pédagogie à encourager de la part des pouvoirs publics : accompagner les habitants, travail à faire en amont de l'installation des familles (locaux collectifs, animateurs, loisirs, confort ...)

La place de la concertation dans le cadre de démarches participatives est à préconiser afin de permettre aux habitants de comprendre la densité sans en avoir peur

L'urbanisme et le cadre de vie,

Travailler sur l'importance d'une densification des logements en prenant en compte la réhabilitation de l'ancien et prévoir le neuf

Exemple de « bien vivre ensemble » :

La chevalière à Bissy : Habitat intermédiaire composé de 138 logements H.L.M. répartis en quatre petits collectifs et habitats individuels groupés : elle est un exemple d'habitat intermédiaire pour l'agglomération chambérienne par son intégration paysagère et par la qualité de vie et l'intimité reconnue par ses habitants que propose son organisation.

2- Favoriser le développement de la solidarité au sein des quartiers via un urbanisme raisonné

Les éléments d'urbanisme comme facteur de solidarité : un concept qu'il serait envisageable de développer dans les années à venir, en favorisant les lieux et occasions de rencontre.

Via les aménagements d'espaces communs dans un souci de qualité architecturale (confort, acoustique...) : instaurer des quotas sur :

- les équipements par quartiers/zone d'habitat
- les espaces verts à intégrer,
- les locaux communs, penser à leur gestion (association, collectivité...)
- des éléments de confort (zones climatisées, salles de jeux, de sport, ...)

Prêter attention aux conceptions des espaces

Via la promotion de maraichage partagé

Imposer un seuil de maraichage/agriculture de proximité/vivrière par m² de logements (inciter dans le PLU/SCOT) (fonction du foncier disponible)

- proposer un pourcentage de zone maraichère par quartier selon le nombre d'habitants

- innovations en termes d'agriculture de proximité (toits végétalisés, maraichers, ruches)

3- Aller vers de la mixité d'usage, de fonction et sociale au sein des quartiers

Le concept de "mixité(s)" est aujourd'hui omniprésent dans les médias, dans les débats, dans les sciences sociales et dans la législation. Ce terme a de nombreuses significations et ne cesse de nous interroger. Les enjeux futurs autour de cette notion sont nombreux

Inciter l'animation des quartiers notion de quartier confortable :
Exemple : rôle de la commune de favoriser la solidarité (fête des voisins et autres initiatives innovantes)

Recréer du lien social

Notamment en donnant une place à la jeunesse, celle-ci ne se décrétant pas mais se co-définissant avec eux: lieux d'accueil, rôle d'accompagnateur de la collectivité

Place des personnes à mobilités réduites : adaptabilité des logements, comment aider à ce que ces personnes trouvent un logement ?

Le CLD se questionne :

Le vivre ensemble et la convivialité : Mixité(s) et services, quels outils d'intégration des communautés ? Quels services, quelle conception des logements pour les personnes âgées ? La mixité : quel outil autre que la répartition du logement social ? Jusqu'où la collectivité doit-elle aller en matière d'animation et d'accompagnement ?



Le CLD se questionne : Densifier pour économiser l'espace tout en restant attractif pour répondre aux aspirations de la population. L'habitat intermédiaire entre ces différentes formes est-il la réponse ? Doit-on maintenir une diversité de quartiers plus ou moins denses pour répondre à une demande diverse ? Quelles conditions réunir pour densifier les quartiers existants ?

Raréfaction des énergies fossiles : construction/réhabilitation/transports quelles adaptations?

La transition énergétique initiée est « le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles, à une société plus sobre et plus écologique. Il s'agit de faire des économies d'énergie, d'optimiser les systèmes de production et d'utiliser le plus possible les énergies renouvelables et de récupération».

1 Mieux prendre en compte la transition énergétique dans l'urbanisme pour favoriser la solidarité énergétique

Le suivi de la réglementation

Suivi de la réglementation en place pour le neuf : réaliser des logements adaptés à la transition énergétique entamée et à développer

- favoriser les outils et procédures de planification et de gestion de l'énergie mis en place par les collectivités.
Exemple démarche « Territoire à Energie Positive », planification énergétique
- Mutualisation des réseaux et usages d'énergie
- Rôle des collectivités, actions ponctuelles d'aide

Des économies d'énergie par l'usage dans les bâtis difficiles à isoler :

Question d'usage et de fonction des logements à prendre en compte en fonction des modes de vies des habitants. Redéfinir la vocation de ces bâtiments

- un seuil de consommation d'énergie optimum par quartier à envisager
- définir les besoins de base, un quota d'énergie par habitants
- au delà d'un certain niveau, mettre des incitations financières (bonus malus sur les usages de l'énergie)
- >reconsidérer la consommation d'énergie de manière globale entre la rénovation de logements couplée avec les logements neufs : équilibre global à trouver au niveau d'un quartier

2 - Prendre en compte la thématique des transports dans les efforts énergétiques à faire

La France s'est engagée au niveau Européen à réduire de 20% d'ici 2020 ses émissions de gaz à effet de serre, par rapport à 1990 et à atteindre le facteur 4 d'ici 2050. Ces objectifs au niveau européens ne seront atteignables que si localement les territoires mettent en œuvre des stratégies raisonnées de gestion de la mobilité et des transports.

Favoriser le report modal et les transports collectifs

Se fixer des objectifs atteignables de report modal au niveau des collectivités (tous les types de transport à prendre en compte)
Réfléchir aux distances en fonction du type de transport et des modes à utiliser
Déplacements facilités par la création d'axes de dégagement, voies réservées

Encourager la coordination des transports entre les différents secteurs du territoire

Développer la mise en cohérence des différents modes de transports au sein des collectivités. Axe Aix-Les-Bains /Montmélian notamment
Répartition souhaitable mais réaliste entre modes de transport compte tenu des contraintes liées à la géographie, à l'âge et des aspirations à la mobilité.
Outils à utiliser : MODEOS, PDU,...

3 - Anticiper et favoriser la rénovation/réhabilitation du patrimoine bâti

Le parc de logement existant est majoritairement composé de bâtiments datant d'avant les années 80 en France. L'enjeu futur se situe au niveau de la rénovation et la réhabilitation de ces logements pour les années à venir. Compte tenu des couts que cela induit, du peu de foncier disponible, anticiper cette rénovation est un enjeu capital pour la collectivité.

Un observatoire du patrimoine bâti existant à mettre en place

Se doter d'outils techniques favorisant la cohérence de la rénovation énergétique : cahiers des charges précis...
Guichet unique sur le territoire à l'échelle SCOT pour la rénovation: aller plus loin dans l'accompagnement
- Aller plus loin que l'aide au diagnostic énergétique de la part des pouvoirs publics sur les travaux à engager. Incitation financière pour que les diagnostics soient plus poussés face aux ressources des habitants

Améliorer le confort des logements

- Optimiser la consommation d'énergie
- améliorer le confort thermique+ acoustique/phonique
- renforcer la sécurité dans le logement
- des outils de simulation pour permettre aux particuliers de mieux évaluer et visualiser les projets

Le CLD se questionne :

La mobilité liée au travail et aux loisirs nécessite des déplacements directement liés à la répartition des lieux d'emploi et des services et implique l'usage de différents modes de transport. Peut-on réduire la longueur des déplacements ? La collectivité met en place les transports en commun mais comment optimiser les temps de transport et réduire les ruptures de charge, le problème des personnes âgées ou peu valides... Les transports en commun ne sont pas les seuls à apporter une réponse, de nouvelles initiatives émergent (les systèmes collaboratifs, covoiturage organisé...)



Economie et activité : ou comment créer de l'emploi localement

Les disparités territoriales d'emploi sont fortes en France, à différentes échelles : entre quartiers, entre communes, et même entre départements ou entre régions. Ces disparités se retrouvent également sur le territoire, la majorité de l'emploi étant situé sur l'axe Aix-Les-Bains-Chambéry-Montmélian du territoire. Les enjeux de demain se situent sur la localisation et la pérennisation de l'emploi au niveau local.

Les membres de la commission ont souhaité aborder cette thématique comme un préambule à un travail plus approfondi dans les mois qui arrivent. Le CLD a donc identifié quelques pistes qu'il sera bon de creuser par la suite et sont donc moins fournies que les autres sujets traités et vu précédemment.

Les pistes suivantes sont issues d'un travail effectué en assemblée plénière (mars 2014) dont la thématique principale était l'habitat. Pour autant, il était nécessaire de traiter celle de l'activité ces dernières étant étroitement liées.

- 1 - Retravailler la mixité habitat/activité dans les quartiers : une idée à ancrer dans le futur
- 2 - Dans les zones d'activités nouvelles ou en requalification, réintroduire des logements compte tenu que les activités industrielles ne sont pas toutes polluantes
- 3 - Avoir conscience des types d'emplois à venir pour anticiper leur besoins, notamment face à la montée de des technologies numérique
- 4 – Préciser le rôle des collectivités publiques dans la promotion et l'accompagnement des entreprises



Le CLD se questionne :

La ville durable n'est pas seulement une zone d'habitat mais est un écosystème qui intègre notamment le développement économique et l'emploi.

Lier la réalisation de zones d'habitat avec les capacités d'emploi locales, favoriser les conditions d'implantation et de fonctionnement des entreprises.

ZOOM SUR LES PLH

Après l'étude des deux Programmes Locaux de l'Habitat des agglomérations Chambérienne et Aixoise, le CLD a pointé certains sujets qui n'ont pas été abordés dans le présent document :

- les personnes en grande difficulté
- Le logement d'urgence
- Les gens du voyages

Le constat qu'a pu faire la commission au regard des évolutions à venir, consiste à prendre en compte les besoins de logements qui diffèrent d'un territoire à l'autre. La nécessité de réflexion commune sur cette thématique notamment entre les deux agglomérations paraît essentielle sur les équilibres de construction de logement.



Le CLD se questionne : comment favoriser les personnes qui ont un grand logement et un petit loyer pour aller vers un plus petit logement plus adapté mais souvent bien plus cher notamment dans le neuf (dans le privé comme dans le public)

Les grands enseignements du CLD

Un exercice prospectif qui a fait émerger de grandes problématiques à anticiper sur le territoire

Les évolutions et tendances actuelles mises en avant dans cette contribution ont permis au CLD de rentrer dans le détail des enjeux futurs que l'on retrouve dans les débats. Ces enjeux ont également été pris en compte dans l'application des différentes politiques publiques, que ce soit au niveau national (cadre réglementaire, dernièrement la loi ALUR), mais également au niveau local via leur transcription dans les SCoT, PLH, PDU et autres documents cadres. Le SCoT de Métropole Savoie en particulier, adopté en 2005 et aujourd'hui en période d'évaluation, se doit d'être tourné vers l'avenir et prendre mieux en compte ces tendances à venir.

Un effort de sensibilisation auprès des habitants du territoires sur les enjeux futurs

Face aux futurs enjeux, la prise de conscience sur les adaptations et changements à prendre en compte dans nos modes de vie est cruciale. Pour cela, il est nécessaire d'avoir une information large auprès des habitants du territoire, que cette pédagogie émane par le haut (pouvoirs publics) ou par le bas (associations, initiatives locales). Cette sensibilisation de la population pose la question du parcours de formation du citoyen sur les évolutions à venir.

Favoriser le bien vivre ensemble, un objectif partagé à mettre en œuvre

Parmi tout les questionnements mis en avant, la recherche du « bien vivre ensemble » reste centrale, c'est la raison pour laquelle ces exercices de prospective sont réalisés et que l'on cherche à anticiper les tendances futures. La difficulté reste de planifier du réaliste tout en étant dans l'écoute et la compréhension des attentes de chacun.

La question centrale de la densité

La question de la densité reste incontournable pour l'avenir : comment concilier la rareté du foncier disponible, la problématique des logements abordables et la qualité de vie ? La densification semble être la réponse en tout cas pour le territoire de Métropole Savoie. Le CLD souhaite poursuivre ses réflexions sur le sujet dans les mois qui arrivent, faisant suite aux réflexions menées au sein de cette commission.

Ressources complémentaires

Ce document est complété d'un travail réalisé au sein de la commission sur les formes d'habitat que vous pourrez retrouver prochainement sur le site Internet de Métropole Savoie, rubrique CLD (réalisé par Manon Bac-David, stagiaire 2013). Ce document apporte un éclairage sur les formes d'habitat actuelles et les tendances pour demain.

Si vous désirez des informations complémentaires sur ce document, merci de prendre contact avec le conseil local de développement.



Nous contacter

Métropole Savoie

Conseil de développement

185 rue de la Martinière

73 000 Chambéry

04 79 26 27 13

conseil.developpement@metropole-savoie.com

www.metropole-savoie.com

Ont participé à la réalisation de ce travail, les membres de la commission « habiter en 2030 »

Hervé BOISSON (ASADAC), Jacques CHASSANY (Agisens), Jean-Louis FAURE (association Consommation Logement Cadre de vie), J-M GRIMANELLI, (Habitat et humanisme), Bernard LAB (ASDER), Annette MATHELIN (Maison Mosaïque), JP TOUMIEU (UNSA), Violette RAGUE (DDT 73). Ainsi que l'ensemble des membres présents lors de l'assemblée plénière du 18 mars 2014.